

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Stéphane Florey, Virna Conti, Thomas
Bläsi, Eliane Michaud Ansermet, Patrick Lussi, Eric
Leyvraz, Marc Falquet, Patrick Hulliger, Christo
Ivanov, André Pfeffer*

Date de dépôt : 22 juin 2020

Proposition de motion pour le maintien de conditions d'études acceptables à l'Université de Genève dans le respect de la solidarité confédérale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Genève croît d'année en année ;
- que la proportion d'étudiants étrangers est très élevée ;
- que les cantons suisses sont signataires de l'accord intercantonal universitaire (C 1 32) ;
- que les autres cantons suisses versent à notre canton une contribution annuelle aux coûts de formation de leurs ressortissants ;
- que les Etats dont sont ressortissants les étudiants étrangers ne participent pas aux coûts engendrés par leurs étudiants ;
- qu'un canton suisse ne devrait pas être moins favorisé qu'un Etat étranger ;
- qu'un nombre trop élevé d'étudiants dans une filière nuit à la qualité de l'enseignement prodigué ;
- que l'université doit continuer à dispenser des enseignements de qualité dans un cadre d'études agréable ;
- qu'un étudiant coûte en moyenne 23 000 francs par an au contribuable ;

- que nos jeunes doivent disposer des outils nécessaires pour résister à la concurrence internationale sur le marché du travail genevois ;
- que le marché du travail ne peut intégrer qu'un nombre déterminé de diplômés chaque année,

invite le Conseil d'Etat

à doubler le montant de la taxe universitaire perçue auprès des étudiants étrangers qui ne résident pas fiscalement en Suisse.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

D'après les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, la Suisse accueille 30 800 étudiants étrangers inscrits dans les diverses hautes écoles suisses (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Après l'Université de la Suisse italienne qui compte 65% d'étudiants étrangers, l'Université de Genève est, à égalité avec l'EPFL, celle qui connaît la plus importante proportion d'étudiants étrangers¹. D'après la statistique universitaire 2019², la part des étudiants étrangers à l'Université de Genève s'élève à 35%, contre 27% au niveau national. L'Université de Genève se situe bien au-dessus des taux affichés par d'autres universités, par exemple celles de Berne (5%), de Zurich (8%) ou de Lucerne (9%).

Au pourcentage élevé d'étudiants étrangers non résidents à Genève, il faut constater que l'Université de Genève voit ses effectifs croître de façon assez prononcée. Entre la rentrée académique de 2007 et celle de 2019, le nombre d'étudiants immatriculés est passé de 12 198 à 17 744 (+45,5%). La statistique universitaire relève qu'entre 2018 et 2019, la progression du nombre d'étudiantes et d'étudiants a été proportionnellement plus importante à la faculté de médecine (+9,6%), à la faculté des sciences de la société (+6,2%) et à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (+4,3%).

Face à cette croissance des effectifs, les autorités universitaires doivent redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes engendrés en matière de gestion et d'accueil, la capacité des auditoriums n'étant pas extensible.

Pour les étudiants, disposer d'une qualité d'accueil lorsqu'ils suivent les cours prodigués par l'université est un élément essentiel pour la réussite de leurs études. Entamer une formation universitaire n'est pas chose aisée : entrer à l'université est un peu comme faire un grand saut. La façon de travailler, de s'organiser et les règles de fonctionnement de l'institution varient de celles auxquelles les étudiants s'étaient accoutumés lors de leur formation préalablement accomplie. Pour ces raisons, il importe que les

¹ Office fédéral de la statistique, Les étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses, Rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s, 2015.

² https://www.unige.ch/stat/files/1015/8521/9238/Statistique_universitaire_2019_-_En_ligne.pdf

étudiants puissent compter sur un accueil et un encadrement adéquats afin de maximiser leurs chances de succès.

Un autre élément à prendre en considération est la capacité d'intégration par le marché du travail des futurs diplômés : celle-ci ne croît pas de manière proportionnelle à la hausse du nombre d'étudiants. Cela aura pour conséquence que nombre d'étudiants pourraient se retrouver sur le carreau à la fin de leurs études.

L'attrait de notre université et la hausse des effectifs qui y est rattachée ne sont pas sans entraîner des conséquences financières pour l'Etat. Les taxes s'élèvent à 500 francs par semestre et par étudiant, qu'il soit ou non domicilié fiscalement à Genève. Sous certaines conditions de moyens, l'étudiant peut être exonéré de 435 francs pour ne s'acquitter que d'une taxe fixe de 65 francs.

Ce montant de 500 francs par semestre ne représente qu'une fraction du coût assumé par la collectivité. Le coût des formations varie d'une formation à l'autre et aussi en fonction du taux d'encadrement. Ainsi, une formation en droit ou en sciences sociales sera beaucoup moins onéreuse qu'une formation en sciences exactes ou en sciences naturelles. Selon l'OFS, les coûts moyens d'une formation universitaire se situent aux alentours de 23 000 francs par an. La durée moyenne des études est de quatre ans pour un bachelor et de deux ans et demi pour un master. Les coûts moyens d'études de bachelor et de master en Suisse pour un étudiant originaire d'un Etat tiers se montent ainsi à 133 000 francs au total³.

Il faut préciser que tous les cantons suisses sont signataires de l'accord intercantonal universitaire (ci-après : AIU). L'objectif de l'accord est de déterminer les contributions que les cantons doivent verser pour leurs ressortissants qui étudient dans une université extracantonale. Il offre ainsi aux étudiants les mêmes droits d'accès à toutes les hautes écoles universitaires. Les cantons universitaires, comme Genève, qui accueillent des étudiants d'autres cantons sont dédommagés par les cantons dont sont ressortissants ces étudiants. Les montants forfaitaires, fixés par l'accord, vont jusqu'à 51 400 francs par an, suivant la faculté et le degré d'avancement. A la différence des cantons suisses qui s'acquittent d'une contribution aux frais occasionnés par la formation de leurs ressortissants, une telle obligation n'existe pas pour les Etats étrangers dont beaucoup d'étudiants bénéficient pourtant des prestations de l'Université de Genève.

³ <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/etudiants-originares-detats-tiers-les-faits>

La présente proposition de motion invite le Conseil d'Etat à doubler le montant des taxes universitaires perçues auprès des étudiants étrangers qui ne résident pas fiscalement en Suisse. Cela n'a rien d'exceptionnel. En Suisse, diverses universités connaissent des droits d'inscription supérieurs pour les étudiants étrangers, comme les universités de Fribourg, de Lucerne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de la Suisse italienne et de Zurich.

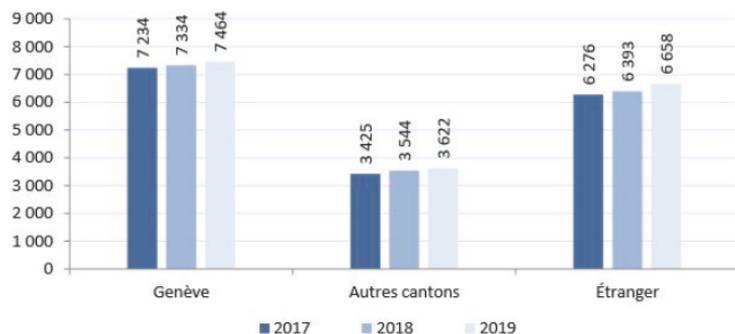
Enfin, il sied de préciser que la présente proposition de motion n'a pas pour objectif de prêter nos jeunes, mais bien au contraire de leur permettre d'accomplir une formation universitaire dans un cadre plaisant pour qu'ils voient leurs chances de succès augmenter, leur donnant ainsi les moyens de lutter contre la forte concurrence étrangère exercée sur le marché du travail genevois.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.

Annexes :

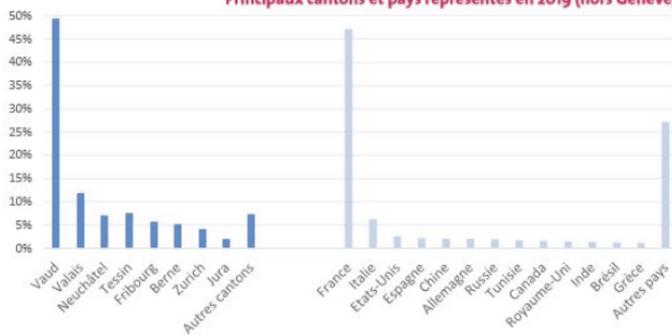
- 1) *Université de Genève, Statistique universitaire 2019, p. 14*
- 2) *Université de Genève, Statistique universitaire 2019, p. 10*

1.5 Évolution du nombre d'étudiant-e-s selon la provenance, 2017-2019



42% de Genève
20% d'autres cantons
38% de l'étranger

Principaux cantons et pays représentés en 2019 (hors Genève)



ANNEXE 2

17'744 étudiant-e-s en 2019

1.1 Évolution du nombre d'étudiant-e-s depuis 1991

